

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20230831-lmc132651-AR-1-1
Date de télétransmission :	31 août 2023
Date de réception :	31 août 2023
Date d'affichage :	
Date de publication :	31 août 2023



## D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

### ARRÊTÉ N° DRH/2023/0788

Extrait n° 1 d'arrêté de nomination des responsables du Département des Alpes-Maritimes

*Le Président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes,*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 3221.3 ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de Monsieur Charles Ange GINESY, en qualité de Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté modifié d'organisation des services départementaux en date du 30 janvier 2023 ;

Vu l'arrêté nommant les responsables de l'administration territoriale en date du 30 janvier 2023 ;

### A R R E T E

ARTICLE 1 : L'arrêté susvisé du 30 janvier 2023 nommant les responsables de l'administration départementale est modifié comme suit :

#### LA DIRECTION DES ROUTES ET DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

ARTICLE 21 : **Les Agences routières départementales (ARD)** sont composées comme suit :

* chef de l'ARD Littoral-Ouest/Cannes	Erick CONSTANTINI ingénieur territorial principal
- adjoint au chef de l'ARD	Jean-Yves GUILLAMON technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe
* chef de l'ARD Littoral-Ouest/Antibes	Patrick MORIN ingénieur territorial principal
- adjoint au chef de l'ARD	Sylvain OTA technicien territorial
* chef de l'ARD Préalpes-Ouest	Frédéric BEHE ingénieur territorial principal
- adjoint au chef de l'ARD	Romain GALLEGO agent contractuel
* chef de l'ARD Cians/Var	Eric NOBIZE ingénieur territorial principal

- adjoint au chef de l'ARD	Olivier CARRIERE technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe
* chef de l'ARD Littoral-Est	Rachid BOUMERTIT ingénieur territorial principal
- adjoint au chef de l'ARD	Nicolas ARNULF technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe
* chef de l'ARD Menton/Roya-Bévéra	Nicolas PORTMANN ingénieur territorial
- adjoint au chef de l'ARD	Marc PIANA ingénieur territorial

#### LA DIRECTION DE L'ENFANCE

ARTICLE 30 : **La direction de l'enfance** est composée comme suit :

directeur	Annie SEKSIK attaché territorial principal
* adjoint au directeur	William LALAIN attaché territorial principal
* directeur de mission en charge des mineurs non accompagnés	Célia RAVEL attaché territorial principal
- délégué en charge des mineurs signalés et du traitement de l'urgence	<i>Poste vacant</i>
- responsable de l'Antenne départementale de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes (ADRET)	<i>Par intérim</i> Muriel BOZZOLO attaché territorial principal
- chargé de mission	Muriel NADOLNY assistant socio-éducatif territorial
* chef du service des mineurs non accompagnés	Alisson PONS assistant socio-éducatif territorial de classe exceptionnelle
- adjoint au chef du service	<i>Poste vacant</i>
- chargé de mission mineurs non accompagnés	Sarah KNIPPING rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe
- chargé de gestion financière mineurs non accompagnés	Thierry FABBRO rédacteur territorial
- responsable de la section appréciations, mise à l'abri et évaluations	Morgane MILLIASSEAU-FLAUNET agent contractuel
- responsable de la section suivi des mineurs confiés	Vanina AGOSTINI assistant socio-éducatif territorial

*chef du service du parcours et du pilotage de la protection de l'enfance	Ophélie RAFFI-DELHOMEZ attaché territorial
- adjoint au chef de service	Christelle CORNILLE-BEGOT attaché territorial principal
- responsable de la section orientation et contrôle	Eva GIAUSSERAN assistant socio-éducatif territorial
- responsable de la section prévention-protection	Marine GUERRIERI attaché territorial
- responsable de la section gestion administrative et financière des établissements et services	Céline DELFORGE attaché territorial
*chef du service du placement familial et de l'adoption	Elisa PEYRE attaché territorial principal
- adjoint au chef de service	Florence GUELAUD attaché territorial principal
*chef du service départemental de la protection maternelle et infantile (PMI)	Dr Mai-Ly DURANT médecin territorial hors classe
- adjoint au chef de service	<i>Poste vacant</i>
- responsable de la section santé publique et épidémiologie	Valérie PERASSO rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe
- responsable de la section maternité, planification et santé des jeunes	<i>Poste vacant</i>
- responsable de la section accueil du jeune enfant et parentalité	Emilie BOUDON puéricultrice territoriale de classe supérieure
- coordinateur de la Maison des 1 000 premiers jours à Nice	Marjorie JACOB agent contractuel
- coordinateur de la Maison des 1 000 premiers jours à Grasse	Véronique LEJEUNE puéricultrice territoriale hors classe
- référents techniques	Hélène DESSAUVAGES puéricultrice territoriale de classe supérieure
- pharmacien départemental	Emmanuelle JURCA-GAMA cadre de santé territorial de 1 <sup>ère</sup> classe
	Anne-Laure VELLA agent contractuel

## LA DIRECTION DE LA SANTÉ

ARTICLE 33 : **La direction de la santé** est composée comme suit :

directeur	Dr Isabelle AUBANEL médecin territorial hors classe
* adjoint au directeur et responsable de la mission d'appui et stratégie en santé	Isabelle BUCHET attaché territorial principal
* chef du service de lutte contre la désertification médicale et d'accès aux soins	<i>A compter du 11 septembre 2023</i> Jean-Baptiste PAUTE-HUTTL agent contractuel
- coordinateur administratif médico-social du centre de santé de Puget-Theniers	Corinne CHAPUS LE GUERNEVE conseiller socio-éducatif territorial
* chef du service des actions de prévention et de promotion en santé	Julie VALBOUSQUET agent contractuel
- responsable de la section prévention et promotion de la santé sexuelle	Lisa DEGLESPOSTI assistant socio-éducatif territorial
* chef du service d'accompagnement et de soutien face au cancer « Institut Mozart »	<i>A compter du 4 septembre 2023</i> Pierre BOULANGER agent contractuel

ARTICLE 2 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R. 3131-2 du CGCT, le présent arrêté sera publié sous forme électronique et mis à la disposition du public sur le site internet du département dans son intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement.

ARTICLE 4 : En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par envoi postal (18 avenue des fleurs, CS 61039, 06050 NICE cedex 1), soit par voie électronique (<https://citoyens.telerecours.fr>).

ARTICLE 5 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 31 août 2023

Charles Ange GINESY